

laquelle il recourt depuis des mois, sachant qu'elle ne saurait être bien efficace.

Aucun adepte de l'entreprise libre n'est, je crois, en faveur de la réglementation en soi. Les créditistes ne le sont certes pas, mais ils croient que, lorsque la réglementation s'impose,—et, à mon avis, c'est le cas actuellement,—il ne sert à rien à l'État de chercher à résoudre le problème en en discutant à perte de vue.

Ainsi que l'a si bien dit, cet après-midi, le député d'Acadia (M. Quelch), ces propos oiseux de hauts fonctionnaires civils sur la mise en vigueur de la réglementation des prix, ou la probabilité de cette mise en vigueur, comptent parmi les plus puissants facteurs de la hausse des prix. C'est précisément ce qui se produit.

Quand la réglementation est décidée, elle doit être complète, c'est-à-dire embrasser les salaires aussi bien que les prix. Il faut bloquer immédiatement salaires et prix, puis procéder au rajustement qui s'impose dans les deux cas. Aucun Canadien, s'il est impartial, ne soutiendra que nous pourrions établir la réglementation générale des prix sans adopter en même temps quelque mode de régie des salaires. De fait, les ouvriers eux-mêmes ne pensent sans doute pas autrement. Tous doivent comprendre que les salaires comptent pour beaucoup dans le prix de revient et, partant, dans le prix de vente. Toutefois, c'est là un point sur lequel je reviendrai plus tard.

Je tiens à rappeler avec bienveillance aux honorables députés de Fraser-Valley et de Broadview (M. Hees) qui ont pris la parole avant moi et qui ont parlé de réglementation, que ni l'un ni l'autre n'a dit comment imposer cette réglementation. Ils s'en sont tenus à des généralités. Il faut être plus précis quant à l'application des principes de la réglementation des prix. Les créditistes ont toujours eu pour principe, lorsqu'ils formulent des propositions en ce sens, de proposer un programme. C'est ce que je vais faire.

Cet après-midi, l'honorable représentant d'Acadia nous a dit comment les régies pourraient être instituées. Elles me paraissent en effet bien nécessaires. Tous les députés ont reçu des centaines de cartes de la part de divers organismes.

**Une voix:** Non!

**M. Johnston:** J'en ai moi-même tout un paquet de près de 4 pouces d'épaisseur. Elles viennent de tous les coins de ma circonscription. Je les ai repassées avec soin pour voir d'où elles venaient, et je puis assurer à la Chambre qu'elles viennent de tous les coins de ma circonscription. Les noms sur ces cartes

[M. Johnston.]

sont ceux de gens dans toutes les industries et toutes les professions dans ma circonscription. J'en ai reçu de cheminots de Calgary, d'ouvriers pétroliers à Calgary, d'ouvriers ordinaires à Calgary, de cultivateurs de partout dans ma circonscription et de mineurs de la région de Drumheller. Chaque coin de ma circonscription s'y trouve représenté.

On ne peut donc dire qu'il s'agit d'une pression organisée de la part de groupements ouvriers, agricoles ou autres. Cette diversité de sources indique bien que tout le monde s'alarme profondément de la hausse des prix, tout comme s'en inquiètent les membres de la Chambre. L'ascension continuelle des prix donne du souci à tout le monde.

J'ai ici une coupure tirée du *Journal* d'Ottawa du 2 février et intitulée: "Le coût de la vie grimpe encore plus haut dans le firmament". On y lit:

L'indice officiel du coût de la vie est monté d'un point et quatre dixièmes en décembre, et en passant de 171.1 à 172.5, a atteint un nouveau sommet. Voilà ce qu'annonçait aujourd'hui le Bureau fédéral de la Statistique.

Dans toutes les catégories étudiées on note une hausse des prix: viande, beurre, légumes, fruits, merceries pour hommes, ameublement, couvertures, tapis, services téléphoniques...

On aurait dû inclure les tarifs-marchandises.

...buanderie, charbon, soins médicaux, services des barbiers, essence, billets de tramways et journaux.

C'est la dixième hausse du baromètre des prix dans les douze mois de 1950. L'indice est basé sur les prix de 1935-1939 équivalant à 100.

Oui, c'était la dixième hausse en 1950. Quand nous voyons les prix monter à ce point, et si rapidement, il n'est pas étonnant que les gens s'en inquiètent. Chacun semble toutefois prudent sur les mesures à prendre.

Permettez-moi de vous lire une autre citation semblable. Il parle de la grave inquiétude que cause cette question à diverses classes de la population. Qu'on me permette de citer des passages d'un article de Jack Scott, paru dans le *Morning Citizen* d'Ottawa, numéro du 7 février, et intitulé "Les ménagères disent le fond de leur pensée". Le premier cas est celui d'un avocat, soit dit en passant, je ne croyais pas que les avocats eussent des embarras financiers. Voici ce que dit l'article:

Un avocat écrit qu'il lui en coûte \$350 par mois pour vivre dans un confort bien modeste et qu'il ne saurait être question pour lui de mettre de l'argent de côté.

J'ai cité ce passage afin de donner une idée de la somme absolument nécessaire pour mener une existence qu'on puisse qualifier de convenable. Je le répète, il faut de \$300 à